

Le Circuit de l'Enclos (25) organise une manifestation privée non officielle dénommée

330 kms de Septfontaine

Soit 6 heures d'endurance.

Définition générale de l'épreuve :

Cette épreuve réunit des équipes d'entreprises et de particuliers qui mène pour l'occasion, une action promotionnelle, publicitaire ou ludique. Le règlement général sportif de l'épreuve est celui habituellement appliqué à la discipline.

Règlement

Article 1 :

La participation aux « 330 kms de Septfontaine » implique l'acceptation des dispositions ci-dessus et le respect des règlements sportifs sans aucune réserve.

Article 2 : Engagement

Les équipes engagées auprès du Circuit de l'Enclos doivent avoir envoyé l'inscription ainsi que le règlement de l'engagement. Le droit d'engagement comprend : la mise à disposition du circuit et des infrastructures, les commissaires de pistes, le kart et l'essence. Aucun remboursement ne pourra être exigé ce désistement 72 heures avant la manifestation sauf cas de force majeure. L'âge minimum est de 16 ans révolu, avec attestation parentale, être en bonne condition physique.

Article 3 : Kart / Equipage

L'organisation met à disposition de chaque équipe un **karting 270cm3 sodikart** en parfait état de fonctionnement. Les karts sont attribués de 1 à 18 par ordre alphabétique selon le nom de l'équipe lors des confirmations d'engagement sur le circuit, aucune réclamation sur l'état du kart ne sera prise en compte 15 mn après en avoir eu l'attribution officielle. Les réglages seront identiques pour tous les karts.

Article 4 : Kart de réserve

Chaque équipe aura à sa disposition pendant toute l'épreuve un seul kart. En cas de casse mécanique ou de panne, le pilote doit assurer avec l'aide de l'organisation (commissaires de course), le retour de son kart au stand. En aucun cas avec l'aide de ses équipiers. Toutes les réparations mécaniques seront effectuées par les mécaniciens du circuit. Les réparations sont prises sur le temps de roulage. Il appartient à chaque équipe de prendre soin de son matériel.

Article 5 : Temps de pilotage

Les relais de pilotages sont limités à 1 heure. Il est interdit à un pilote de faire deux relais consécutifs. L'heure de référence est celle de l'horloge du pointeur. Tous les pilotes seront contrôlés à la sortie des stands par l'organisation. Tout pilote dépassant l'heure de course se verra pénalisé de la manière suivante :

- 1mn de retard : 1mn de pénalité
- 2mn de retard : 2 mn de pénalité
- 3 m de retard : 3 mn de pénalité
- 4 mn de retard 4 mn de pénalité
- 5 mn de retard : 5 mn de pénalité.

Le temps d'arrêt au stand mécanicien est compris dans le temps de pilotage.

Tous les pilotes présents et engagés doivent participer à l'épreuve sous peine d'exclusion de l'équipe. Un minimum d'1h de roulage pour le pilote le plus lourd est obligatoire.

Le nombre obligatoire de changements de pilotes est de 12 (après le départ et avant la fin de la course). Et 3 ravitaillements essence.

Article 6 : Equipement

Les pilotes devront se présenter vêtus de combinaisons, casques intégraux avec visière et paire de gants. L'organisation peut mettre à disposition selon le stock : Deux combinaisons, deux casques par équipe. Prévoir une paire de chaussures confortables, type basket et une combinaison de pluie/ K-Way.

Article 7 : Lestage des kartings

Les pilotes de chaque équipe seront pesés vêtu de la combinaison, en sera ensuite établi un poids moyen par équipe. En fonction de ce poids moyen, un lestage des kartings sera fait pour une meilleure équité entre les équipes. Le poids moyen attribué pour cette épreuve est de 80 KG.

Article 8 : Pneumatiques / carburant

En cas de crevaison, une nouvelle roue sera montée sur le Kart, celle-ci n'étant pas nécessairement neuve. Il appartient à chaque équipe de gérer l'autonomie (essence) de leur Kart.

Article 9 : Horaire

8h45: Attribution des Karts, Briefing.

09h30 : Essai chronométré : 1h00

11h00 – 17h00: Course de 6h

17h30 : Podium, remise des prix, apéritif.

Article 10 : Equipage

Le nombre de pilotes par équipes est porté à 3 minimum et 6 maximum.

Article 11 : Pénalités

Le non-respect du présent règlement et tout comportement ou pilotage jugé anti-sportif ou dangereux par l'organisation, entraînera un « Stop and Go »

- ✓ Vitesse excessive dans les stands : 1mn de pénalité
- ✓ Conduite agressive et dangereuse : 1mn de pénalité
- ✓ Non-respect des drapeaux : 1mn de pénalité
- ✓ Equipement pilote incomplet ou casque non attaché : Retour au stand.

La pénalité est signalée au pilote par le message « stop » et le numéro du kart. Le pilote aura l'obligation de s'arrêter dans le tour suivant au stand.

Article 12 : Sécurité

L'accès à la piste et le franchissement de la ligne blanche des stands sont strictement interdits à toute personne ne faisant pas partie de l'organisation. Il est formellement interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les stands.

Article 13 : Divers

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les instructions verbales données lors du briefing sont réputées faire partie intégrante du règlement.

Il est strictement interdit de communiquer avec un système de transmission (takie-walkie ou autres.)

Article 14 : Remise des prix

Remise des prix lors de la 2^{ème} course, classement général des 6h d'Endurance.

Article 14 : Tarifs

Le tarif des « 330 kms de Septfontaine » est de 599€ TTC pour une course ou 1099 € TTC pour les deux courses (Règlement de la totalité lors de la 1^{ère} course soit le 1^{er} mai)